

Le conseil municipal des jeunes



Les 13 jeunes sont : Mario Delmas, Alice Meynier, Maéva Ferrieux, Élise Chalancon, Léa Garcia-Pomedio, Mathilde Monteiro, Lydia Brun, Jade Marcovecchio, Gabriel Elsener-Roche, Carla Romera, Mathilde Perrin, Lola Payan et Maëlys Grieny.

Dans ce numéro

- 2 NUMEROS UTILES
- 3 EDITO
- 4 VIE COMMUNALE
- 6 C.C.A.S
- 7 BUDGET
- 10 INTERCOMMUNALITÉ
- 11 INFOS JEUNE / DIVERSES
- 14 ECOLE
- 16 ASSOCIATIONS
- 21 PORTRAIT
- 22 COMMERCES
- 24 ETAT CIVIL

Numéros utiles

● Mairie : 04 76 38 11 41

Ouverture au public lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi, jeudi de 8h30 à 12h

email : mairie@stsauveur38.fr

● École primaire-maternelle : 04 76 38 01 52

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h-11h30 / 13h30 – 16h30

● Cantine scolaire : 04 76 38 04 34

email : cantinesaintsauveur38@hotmail.com

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 13h30

● Garderie scolaire : 06 79 74 08 12

email : garderie.stsauveur@gmail.com

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30-8h30 /
11h30-13h30 / 16h30-18h

● Service eau-assainissement :

Saint-Marcellin Vercors Communauté

Agence de Saint-Marcellin : **04 76 38 61 48**

Agence de Vinay : **04 76 36 90 57**

● Déchetterie de Saint-Sauveur :

04 76 38 66 03

Ouverture au public : voir ci dessous

● Docteur BARBAGALLO Rosario

3, Place de l'Église

04 76 64 01 88

● Pharmacie GAUTHIER Benoît

Centre Commercial Mail : **04 76 64 06 01**

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et
de 14h à 19h15

● Infirmières : Cabinet VICTORIANE

163, Rue Vaucanson : **07 69 77 49 25**

● ADMR St Sauveur

3, Place de l'Église : **04 76 64 26 08**

Mardi et jeudi : de 8h à 12h et

lundi, mardi, jeudi de 14h à 18h

Horaires d'ouverture des déchetteries

Depuis le 28 juin, les horaires des déchetteries intercommunales ont évolué :

A Saint-Sauveur (150 route de la croix de May) :

Lundi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi et vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 18h

Samedi : de 9h à 18h

A Vinay (zone d'activités économiques, les Levées) :

Lundi, mercredi et jeudi : de 13h30 à 18h

Mardi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Samedi : de 9h à 18h

A Saint-Quentin sur Isère (zone d'activités économiques, le Gouret) :

Lundi : de 14 à 18h

Mercredi et samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

Désormais, les créneaux spécifiques réservés aux professionnels sont :

Les mardis et vendredis, de 8h à 10h, à la déchetterie de Saint-Sauveur

Certains déchets spécifiques ne pouvant être collectés par la déchetterie, il est conseillé aux professionnels de prendre contact avec le service Gestions et valorisation des déchets (04 76 38 66 03 / contact.dechets@smvic.fr) en cas de doute, avant leur visite.

En dehors de ces horaires réservés, les professionnels peuvent toujours accéder aux trois déchetteries intercommunales pendant leurs horaires d'ouverture habituels.

Numéros à connaître en cas d'urgence :

112 Appel d'urgence européen

15 SAMU

17 Police secours

18 Sapeurs-pompiers

114 Urgence pour les personnes sourdes et mal entendantes

04 76 36 94 01 Service des Eaux et Assainissements

09 72 67 50 38 Dépannage électricité (ENEDIS)

3900 Réseau téléphonique répondre «non» puis *(étoile)puis choix 4



Chers Salvériens,

Cette nouvelle édition de la Plume Salvérienne marque le premier anniversaire de la prise de fonction de l'équipe municipale qui m'entoure.

Ce début de mandat a été marqué par la pandémie de la COVID 19.

Je renouvelle toute ma reconnaissance et mon soutien aux personnels soignants qui nous permettent de venir à bout de cette pandémie ainsi qu'à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, pour que nous puissions vivre aussi convenablement que possible pendant ces jours troublés.

J'espère que la vaccination permettra, à chacun de nous, de retrouver une vie professionnelle, sociale, associative et culturelle, comme par le passé.

Je vous laisse le plaisir de découvrir les différents projets que nous portons à l'heure actuelle au fil des pages de ce journal.

Sachez qu'après une étude du budget de la commune, nous ne jugeons pas nécessaire d'augmenter les impôts locaux.

Je vous souhaite bonne lecture et de passer un bel été.

Marie-Jeanne Dabadie

Maire de Saint-Sauveur

Vie communale

Élection d'un nouvel adjoint au Maire :

Didier Dezandre, 1er adjoint, en charge des ressources humaines et des finances, ayant retrouvé une activité à temps plein depuis quelques mois, a choisi de démissionner de son poste d'adjoint et de rester conseiller municipal, l'agenda de son emploi du temps n'étant plus compatible avec l'exercice de ses fonctions d'adjoint et de ses délégations.

Lors du Conseil Municipal du 13 juillet, Jean-Luc Tournier, conseiller municipal, a été élu à la majorité 5ème adjoint. Thierry Feugier a été élu 1er adjoint.

Jean-Luc Tournier
5^{ème} adjoint



Thierry Feugier
1^{er} adjoint



Ouverture du City-Stade et du Tennis



L'accès se fait avec un système de contrôle d'accès par badge, celui-ci est délivré par la mairie aux personnes majeures habitant la commune aux conditions suivantes :

- Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- Verser une caution (qui sera encaissée) de 50€ par badge.
- Signer le règlement d'utilisation des badges ainsi que les règlements intérieurs du city-stade et du tennis.

Le badge est nominatif, donc strictement personnel : Il ne doit être utilisé que par le titulaire, son/sa conjoint(e) ou ses enfants. Il ne peut être ni prêté, ni cédé, ni vendu.

Travaux en réflexion

Cette première année a vu le réaménagement complet du carrefour rue des Lavandes/RD32 avec la réfection de la chaussée et la création d'une voie douce entre l'intersection et la voie ferrée. Une réflexion est en cours sur le prolongement de la RD32 à partir de la voie ferrée jusqu'aux feux.

Cette opération, initiée par la précédente mandature et le département, avait été reportée cause Covid. Réalisée par l'entreprise Chambard, elle a consisté au réaménagement de ce secteur afin d'améliorer notamment la sécurité au niveau du carrefour.

A cette occasion l'entrée d'agglomération a été avancée à hauteur du carrefour à feux avec la RD1092, ainsi toute la portion entre les feux et le rond-point du Bâtier est classée en agglomération et donc limitée à 50km/h.

Ces travaux sont financés à près de 75% par le département

Plan école, une étude est en cours pour la réalisation d'un préau et le réaménagement/réorganisation du restaurant scolaire .

Cette opération fait partie d'une réflexion plus globale sur le groupe scolaire :

- La requalification de la cour de récréation,
- La réorganisation et mise aux normes du bâtiment historique,
- L'amélioration énergétique et fonctionnelle de l'ensemble des autres bâtiments scolaires et la requalification des espaces publics concernés.

Pour ce projet la municipalité a fait appel aux CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Le maître d'œuvre retenu est le cabinet d'architecture Claude Salerno.

Un Plan triennal sur la réfection des voiries d'un montant prévisionnel de 150235€ht sur 3 ans, subventionné à 42.5% (22.5% du département et 20% de l'état (DETR).

Les routes identifiées dans cette tranche sont : Chemin de la plaine, route de la croix de May, rue de Pivoines et Impasse des Camélias. Ces travaux débutent cet été.

Réaménagement de la signalisation routière avec notamment des limitations de vitesse sur les différents points d'entrée de la commune et aménagement de carrefours afin d'améliorer la sécurité des déplacements. Les premiers travaux ont été réalisés par l'entreprise Signature au mois de mai sur 3 carrefours.

Un plan du projet est visible en mairie.

Enfouissement des lignes (électriques et téléphoniques) de la rue des Tulipes sur la portion entre la mairie et l'entrée du lotissement « Le Balcon des Grives ». Cette intervention sera liée à la mise en place d'un éclairage public et la sécurisation du cheminement des écoliers entre le lotissement et l'arrêt des cars en face de la mairie. Une étude a été réalisée par le T&E38 (Territoire d'Énergie Isère), avec prise en charge à 100% de la partie enfouissement des lignes électriques. Une information a été envoyée aux riverains.

Réfection toiture église



Une étude est menée au sein de la commission travaux pour la réfection du clocher de l'église qui est fissuré, ainsi que sur les bandeaux de la toiture

Vidéosurveillance :

Le conseil municipal a validé l'extension du réseau de vidéosurveillance sur les secteurs église et mairie.

Mise aux normes du stade

Une réflexion est en cours pour la mise aux normes du terrain de foot.

City-stade et tennis

Ils ont été fermés par arrêté municipal suite à des problèmes d'incivilité.

La société Transalp avait resserré toutes les fixations y compris au niveau du filet pare-ballon pour limiter la vibration de la structure.

En prévention des incivilités, la commune a clôturé l'enceinte du city d'un grillage de 2.50m de haut et installé un système d'ouverture et fermeture par badge afin de sécuriser le city-stade et le court de tennis.

Il ne peut être ni prêté, ni cédé, ni vendu.

Pour la sécurité des biens et des personnes les 2 sites sont sous vidéosurveillance.

Cérémonies

Vendredi 19 Mars se tenait la cérémonie du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Après la lecture par Pierre Brun, président de la FNACA, d'un communiqué à la mémoire des combattants, Marie-Jeanne Dabadie, Maire de la commune a prononcé le message de la secrétaire d'état auprès de la ministre des Armées. Deux gerbes ont été déposées par la FNACA et par la municipalité, suivies de la minute de silence.



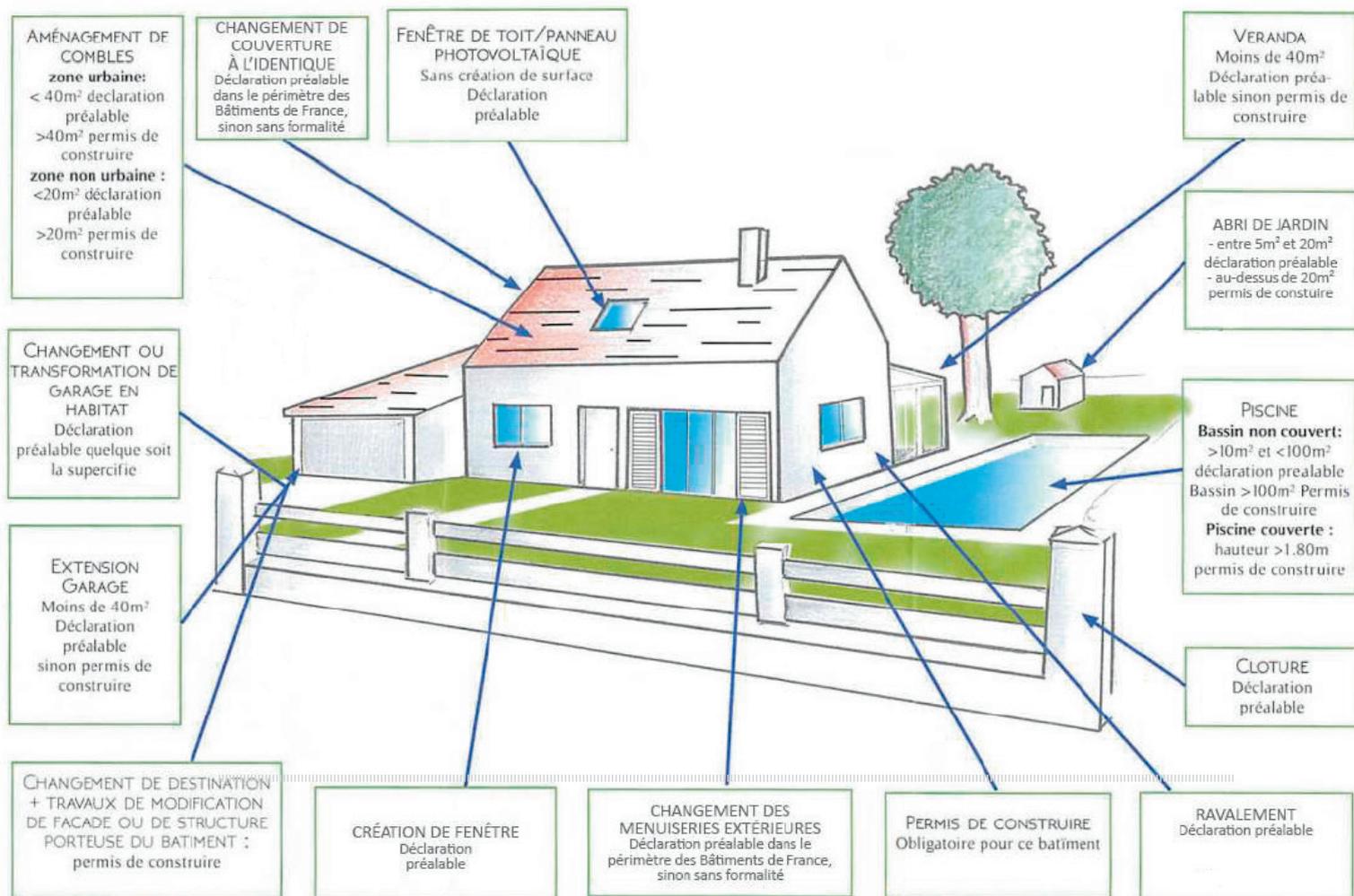
Le 8 mai 1945, les Alliés remportaient la victoire sur l'Allemagne nazie, signant ainsi la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Pour la deuxième année consécutive, la commémoration a été adaptée à la crise sanitaire. Présidée par Marie-Jeanne Dabadie, maire de la commune, c'est sans public et avec un nombre d'invités restreint que ce 76ème anniversaire a été célébré en présence de M. Brun président de la FNACA, M. Jacquot président du Souvenir Français, les porteurs de drapeaux et anciens combattants ainsi que des

membres du Conseil Municipal. Après le dépôt de trois gerbes et la lecture des deux messages officiels, la cérémonie s'est terminée par un moment de recueillement.

Règles d'urbanisme

Ci dessous un rappel des règles d'urbanisme concernant votre propriété



C.C.A.S

1 - Aides aux familles

Le C.C.A.S. accorde des aides pour les familles :

- A la pratique sportive, culturelle ou artistique à tout enfant de 5 à 11 ans résidant à Saint-Sauveur, à l'exclusion des enfants scolarisés au collège (aide limitée à une seule activité par enfant, plafonnée à 300€, et selon quotient familial),
- aux enfants de 3 à 17 ans (selon le quotient familial) pour les activités en accueil de loisirs, les séjours en camps et colonies de vacances (avec hébergement) dans tous les départements de France (aide limitée pour 35 journées maximum).
- Des aides ponctuelles peuvent être accordées à toute personne en difficulté passagère après étude de son dossier par la commission. Pour toute demande d'aide, un dossier est à retirer en mairie auprès du secrétariat.

2 -Le repas des Aînés

Le repas des aînés, offert par le C.C.A.S aux personnes de 70 ans et plus, résidants à Saint-Sauveur et inscrits sur les listes électorales, aura lieu le :

SAMEDI 20 NOVEMBRE

à midi dans la salle multi-activités

3 - Activité adaptée aux seniors

Le C.C.A.S. prévoit de remettre en place à la fin septembre, un atelier avec Prescri'Bouge le mercredi matin de 9h00 à 10h00. Cet atelier est destiné aux adultes porteurs de maladies chroniques non transmissibles, affections de longue durée ou perte d'autonomie (dossier à retirer en mairie auprès du secrétariat).

4 - La remise à niveau du code de la route

Cette activité est ouverte aux personnes de la commune de 65 ans et plus. Elle aura lieu en début d'automne et est organisée et financée par le C.C.A.S.

Si vous êtes intéressés, nous vous prions de vous inscrire rapidement en mairie.

Budget

Pas d'augmentation d'impôts pour 2021

Pour 2021, le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien du taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui était appliqué en 2020. Pour mémoire, **le taux de référence de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)** pour 2020 pour Saint-Sauveur était de 12,62%. En conséquence, il n'y aura pas d'augmentation de l'impôt au niveau communal en 2021.

Il est toutefois à noter, une évolution dans la lecture de la répartition des taux sur les avis d'impôt (taxes foncières) que vous recevrez cette année.

En effet, La loi de finances 2021 introduit un certain nombre d'évolutions et de mesures concernant la fiscalité locale avec entre autres, les réformes de la taxe d'habitation, de la taxe de séjour et de la taxe locale sur la publicité extérieure, ainsi que la continuité de certaines mesures d'aides dans le cadre de la crise sanitaire (article 21 de la quatrième loi de finances rectificative).

L'évolution la plus notable est le transfert de la part départementale de la « Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties » aux communes.

Auparavant, le département bénéficiait de la collecte de la taxe foncière sur les propriétés bâties et reversait une quote part aux communes. A compter de 2021, la commune récupère entièrement la gestion de la taxe et bénéficie « au réel » des recettes prélevées sur son territoire.

2019, 2020 :

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	12,62%	%	4,00%	15,90%	0,545%	9,91%	%	
Taux 2020	12,62%	%	4,01%	15,90%	0,54%	9,91%	%	

2021 : Un seul taux «Commune» de 28,52%

BUDGET COMMUNE

Compte administratif 2020

Fonctionnement	BP 2020 voté	Réalisé
Dépenses	1 970 626,28	870 130,18
Recettes	1 970 626,28	1 278 762,08
Résultat de l'exercice		408 631,90
Report exercice précédent		818 824,51
Total cumulé fonctionnement		1 227 456,41

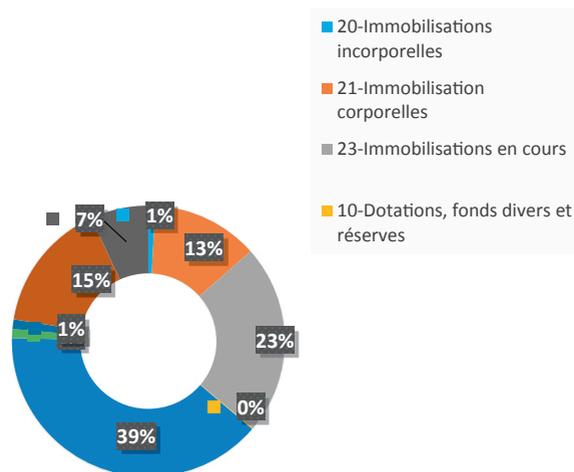
Investissement	BP 2020 voté	Réalisé
Dépenses	2 210 002,21	736 663,54
Recettes	2 210 002,21	1 452 036,20
Résultat de l'exercice		715 372,66
Report exercice précédent		-842 860,21
Total cumulé investissement		-127 487,55

BUDGET COMMUNE

Budget prévisionnel 2021 «Investissement»

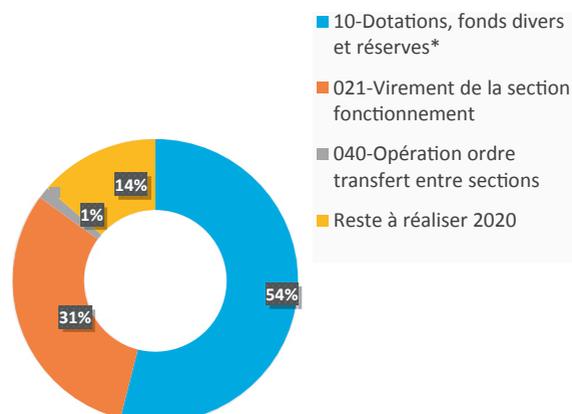
Dépenses	voté
20-Immobilisations incorporelles	15 000,00
21-Immobilisation corporelles	235 229,19
23-Immobilisations en cours	420 340,00
10-Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00
16-Emprunts et dettes assimilées	726 000,00
020-Dépenses imprévues	20 000,00
040-Opération ordre transfert entre sections	21 332,00
Reste à réaliser 2020	288 660,00
001-Solde d'exécution négatif reporté	127 487,55
Total dépenses cumulées d'investissement	1 856 048,74

Budget prévisionnel 2021



Recettes	voté
10-Dotations, fonds divers et réserves*	1 001 094,48
021-Virement de la section fonctionnement	576 683,26
040-Opération ordre transfert entre sections	24 332,00
Reste à réaliser 2020	253 939,00
Total recettes investissement	1 856 048,74

Budget prévisionnel 2021



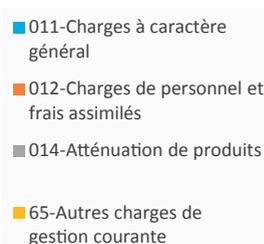
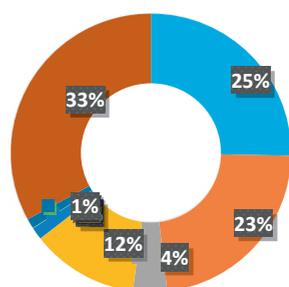
* Dont FCTVA : 322 585,93 ; Taxe d'aménagement : 16 300,00 ;
Excédents de fonctionnement capitalisés : 662 208,55

BUDGET COMMUNE

Budget prévisionnel 2021 «Fonctionnement»

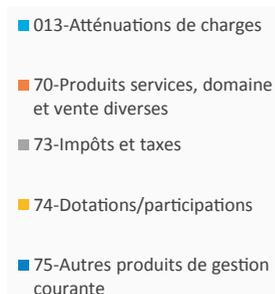
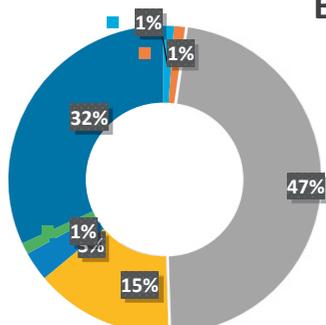
Dépenses	voté
011-Charges à caractère général	443 860,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	400 000,00
014-Atténuation de produits	68 804,00
65-Autres charges de gestion courante	217 439,16
66-Charges financières	25 000,00
67-Charges exceptionnelles	1 000,00
022-Dépenses de fonctionnement imprévues	20 000,00
023-Virement à la section d'investissement	576 683,26
042-Opération ordre transfert entre sections	24 332,00
Total dépenses	1 777 118,42

Budget prévisionnel 2021



Recettes	voté
013-Atténuations de charges	20 000,00
70-Produits services, domaine et vente diverses	20 250,00
73-Impôts et taxes	838 500,00
74-Dotations/participations	257 188,56
75-Autres produits de gestion courante	54 600,00
042-Opération ordre transfert entre sections	565 247,86
R002-Excédent antérieur reporté au fonctionnement	565 247,86
Total recettes	1 777 118,42

Budget prévisionnel 2021



Intercommunalité

RAM

Relais Assistantes Maternelles

« Parents ou futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire, si vous avez besoin de la liste des assistantes maternelles agréées, d'informations administratives (contrat de travail, prestations CAF, etc.), si vous avez des questions concernant la période d'adaptation chez l'assistant maternel, le développement du jeune enfant, la coéducation : les responsables des RAMs peuvent vous accueillir lors des temps de permanences.

Assistants maternels, futurs assistants maternels ou employés à domicile, si vous souhaitez des informations administratives ou éducatives, un soutien dans votre pratique professionnelle, des informations relatives aux formations continues, des échanges avec d'autres professionnels « petite enfance » : les responsables des RAMs peuvent vous accueillir lors des permanences et des temps d'éveil avec les jeunes enfants que vous accueillez.

Voici les coordonnées des 4 antennes RAMs de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté :

- Vinay : 04.76.38.94.74 et ramapetitspas@smvic.fr
- Chatte : 04.76.64.44.45 et ramstmarcellin-chatte@smvic.fr
- St Marcellin : 04.76.64.96.07 et ramstmarcellin-chatte@smvic.fr
- St Romans : 04.76.38.18.53 et ramdam@smvic.fr

Rue de la république

Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a lancé un important dispositif d'amélioration et de rénovation de l'habitat du parc privé sur les centres anciens de Saint-Marcellin et Saint-Sauveur.

Cette opération est menée avec le concours des deux communes et en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Il s'agit de requalifier les quartiers et d'améliorer l'image et l'attractivité des centres anciens.

N'hésitez pas à vous rendre à la permanence mise en place en mairie de Saint-Marcellin, les mardis de 10h30 à 13h. Sans rendez-vous.

Plusieurs types de travaux peuvent bénéficier de cette opération d'amélioration des logements :

- Travaux de remise aux normes,
- Travaux d'amélioration de la performance énergétique : isolation thermique, systèmes de chauffage, ventilation.
- Travaux d'isolation phonique,
- Travaux d'adaptation des logements pour améliorer l'accessibilité,
- Revalorisation des halls d'entrée d'immeubles,
- Réfection de façades...

Le bureau d'études URBANIS a été missionné pour suivre et animer l'ensemble du dispositif.

Contact :

- Par téléphone au 06 68 85 12 83
- Par courriel : opah@smvic.fr
- Une permanence sans rendez-vous sera mise en place à partir du 26 janvier 2021 à la mairie de Saint-Marcellin les mardis de 10h30 à 13h

Infos jeunes

Jobs d'été à la Mairie

pour les 16 - 17 ans

La Municipalité de Saint-Sauveur a reconduit les emplois saisonniers de jeunes pour cet été.

L'objectif : faire bénéficier les jeunes Salvériens de 16 - 17 ans d'une expérience en milieu professionnel par le biais d'un travail saisonnier d'une durée de 2 semaines. 6 candidats sur les 12 candidatures spontanées reçues en mairie, ont été retenus par la commission jeunesse, selon plusieurs critères de sélection.

Ils sont encadrés par les employés des Services Techniques.

Les principales missions seront de contribuer aux diverses tâches d'embellissement des espaces verts, de peinture ou d'entretien de la voirie.



Mission Locale

A chaque jeune sa solution !

Ce plan, lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune.

L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

La Mission Locale me propose pour m'accompagner vers l'emploi :

de **DÉCOUVRIR** des métiers et des secteurs d'activité,

de **REPÉRER** des offres d'emploi,

de m'**AIDER** à présenter ma candidature et rédiger mon CV,

de **RENCONTRER** des professionnels de tous les domaines et m'expliquent ce qu'il faut savoir sur les différents contrats (CDI, CDD, intérim, apprentissage, etc).

Une **FORMATION** pour y arriver : des idées pour mon orientation, un partenaire pour construire mon projet ou encore un conseiller pour m'aider à financer ma formation.

Des **SOLUTIONS** pour ma vie quotidienne : logement, santé, aides à la mobilité, aide au permis, Erasmus, coup de pouce financier pour accéder à l'autonomie, justice, comprendre mes droits et devoirs.

Ma Mission Locale : une seule adresse pour tous mes projets.

N'hésitez plus à prendre rendez-vous au **04 76 38 83 42**. Vous serez reçu(e) par une conseillère avec toutes les précautions sanitaires obligatoires.

Vous pouvez vous préinscrire directement sur le site internet :

<http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère

Maison de l'Intercommunalité - 9 rue du Colombier à Saint-Marcellin

contact@mlj-smvi.fr



Le Recensement Citoyen Obligatoire dès 16 ans

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

Attestation de recensement

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, ...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Listes électorales :

Inscription d'office à 18 ans

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition :

- d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans
- et s'il n'a pas déménagé entre temps.

Il est toutefois plus prudent de prendre contact avec notre mairie pour s'assurer de la bonne réception de l'inscription automatique.

Vous pouvez également vérifier en ligne votre inscription électorale sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Dans la négative, une inscription classique vous sera proposée.



Pour les nouveaux arrivants

En cas de déménagement, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune de résidence à condition d'avoir plus de 18 ans.

Vous pouvez vous adresser soit à votre mairie, soit sur le site internet du service-public à la page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

L'inscription en ligne sur les listes électorales est **une démarche gratuite**.

Veuillez à ne pas utiliser des sites internet privés.

En effet si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra pas aboutir.

Élagage

En ce début d'année la municipalité a fait procéder à l'élagage des arbres et haies en bordure des voies communales. Cette opération ponctuelle a été réalisée par l'entreprise Rimet (basée sur la commune), assistée par nos employés communaux.



Il est rappelé à cette occasion que les plantations ne peuvent empiéter sur le domaine public routier. Les propriétaires sont donc tenus d'élaguer régulièrement leurs branches et leurs haies le long des voies communales (y compris les chemins ruraux). En cas d'accident leur responsabilité sera engagée.



Brûlage des végétaux

Le brûlage des déchets végétaux est désormais totalement interdit sur l'ensemble du département de l'Isère.

Le non-respect de cette interdiction constitue une contravention passible

d'**une amende de 450 euros** (art 131-13 du nouveau code pénal).

Les végétaux concernés sont les déchets verts, les végétaux coupés ou sur pied quelle que soit leur teneur en humidité, ainsi que les végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Ne relèvent pas de cet arrêté les incinérations de végétaux entreprises par les agriculteurs ou forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage.



Sécheresse

La Préfecture de l'Isère a placé le département de l'Isère en situation de Vigilance au titre de la sécheresse.

En vigilance aucune mesure de restriction n'est imposée. Les usagers sont toutefois invités à l'économie afin de retarder au maximum les mesures de restriction.

Animaux domestiques

Il est rappelé que la divagation des animaux domestiques non tenus en laisse est formellement interdite ! Des mesures de capture peuvent être mises en place et tout animal capturé sera conduit à la fourrière. Les propriétaires devront acquitter une amende pour non-respect de la loi.

Dans un souci d'hygiène publique, ils doivent veiller à ce que leurs animaux ne satisfassent pas leurs besoins naturels sur les trottoirs et places publiques.

La responsabilité civile des propriétaires peut être mise en jeu à la suite d'accidents provoqués par leurs animaux.

Le propriétaire d'animaux doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité de ses voisins. Il existe des solutions pour éviter les aboiements des chiens : le dressage en est une.

Rappelons que les chiens catégorisés doivent porter une muselière et être déclarés en mairie.

L'ambroisie une plante envahissante qui nuit à la santé

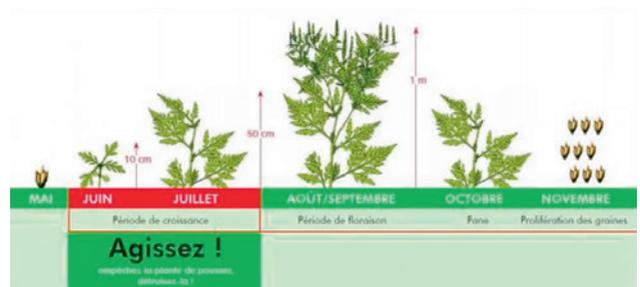
Son pollen très allergisant est présent d'août à septembre avec généralement un pic vers la mi-août.

Les réactions les plus couramment observées sont les suivantes :

RHINITE, CONJONCTIVITE, TRACHÉITE, ASTHME, URTICAIRE

En conséquence, dans le département de l'Isère, la destruction de l'ambroisie est obligatoire, depuis l'arrêté préfectoral du 7 mars 2000.

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera passible de poursuites en application des dispositions du Code de la Santé Publique.



Nuisances sonores

La nuit, on parle de tapage nocturne. Et en journée, le bruit peut aussi causer un trouble anormal au voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps. Il faut être vigilant en journée dans les gestes du quotidien.

Les travaux entraînant l'usage de matériels bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) sont soumis à des horaires définis par la loi.



À Saint-Sauveur, les particuliers peuvent effectuer leurs travaux :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Communication

Page Facebook:



« commune saint sauveur 38160 »

Cette 1^{ère} année après les élections a été marquée par plusieurs nouveautés afin de mieux vous informer en utilisant différents médias.



Panneau d'affichage lumineux

Il est situé sur la Place de la Mairie. Il permet de relayer les informations communales et intercommunales. N'hésitez pas à nous communiquer tout événement important sur la commune.

Application Mobile « CityAll »

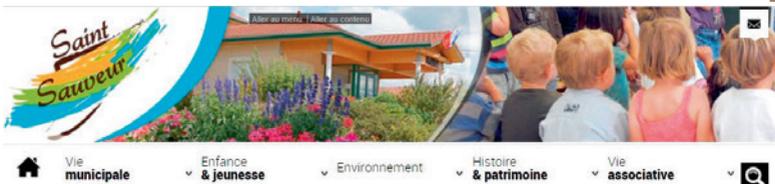


Cette application gratuite téléchargeable sur vos mobiles, relaye les infos du panneau lumineux.

Pour cela vous devez rejoindre l'espace « Saint-Sauveur » puis vous trouverez les publications sur le lien « Journal électronique »

Pour info les autres fonctionnalités ne sont pas utilisées pour l'instant.

Le site internet est bien entendu toujours actif



Il vous permet de consulter les informations communales et intercommunales mais aussi d'effectuer des démarches en ligne comme la réservation à la garderie via le portail famille.

Vous pouvez aussi nous contacter via le lien « nous contacter », votre message sera pris en compte par le secrétariat de mairie.

<http://www.saintsauveur38.fr/>

Ecole

Remise de Dictionnaires à l'école



Les élèves de CM2 de la classe de François Paillette, ont reçu, à l'occasion de leur prochaine intégration au collège, à la rentrée, un dictionnaire français/anglais offert par la mairie et remis à chaque élève par Marie-Jeanne Dabadie, la maire et Philomène Bourgeois adjointe à l'éducation. Ils ont également reçu une calculatrice remise par Christelle Ozil et Aurélia Blanc, de l'association Anim'école et un livre des fables de La Fontaine remis par leur professeur.

Marie-Jeanne Dabadie a félicité les élèves pour le travail qu'ils ont effectué toute l'année, malgré les conditions sanitaires difficiles et leur a souhaité une belle entrée à la « grande école ». Laurence Hirel, la directrice était émue en les félicitant.

Le confinement à L'école

Lors du dernier confinement, l'école de Saint-Sauveur est restée ouverte les 6, 8 et 9 avril, juste avant les 2 semaines de vacances scolaires, pour accueillir les enfants dont les parents étaient considérés comme prioritaires.

Nous remercions notre personnel de l'école ainsi que l'ensemble des enseignants qui ont assuré cet accueil et continuent de le faire au quotidien en respectant les règles du protocole sanitaire.

Découverte de pays



Durant les mois de Février et Mars l'école maternelle de Saint Sauveur a découvert **la Chine** avec ses traditions (le dragon magique, les lanternes allumées...), ses animaux (le panda, le singe doré, le tigre valeureux...) mais aussi ses lieux et monuments majestueux comme la pagode typique, la grande muraille si fière, les bambous et les rizières.

Et pour terminer ce beau projet le

vendredi 12 mars les enfants ont pu déguster un repas chinois à la cantine après avoir fait un défilé déguisé jusqu'à la mairie.



Le 15 juin c'est **la Polynésie** qui était à l'honneur.

Laurence Hirel, la directrice a profité de cette belle journée pour emmener les enfants de maternelle, jusqu'à la mairie, faire une démonstration de danses et chants polynésiens.

Équitation



Équitation pour les élèves de CM2 de la classe de Monsieur Paillette : 6 séances au centre équestre La Cavalcade.



Forum des associations

Cette année, Saint-Sauveur organise le forum des associations en commun avec la commune de Saint-Vérand

LE SAMEDI 11 SEPTEMBRE DE 13H30 A 17H30 SUR LE PARVIS DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

(En cas de pluie, repli à l'intérieur de la salle multi-activités)

Café, boissons et crêpes assurés par le Comité des fêtes.

Nous vous attendons nombreux à l'occasion de cette manifestation.

Le comité des fêtes

La motivation est toujours là !

La période que nous traversons, nous impose de nous mettre en retrait et de restreindre nos activités et pour l'année 2020, notre comité des fêtes en a subi les conséquences puisqu'aucune manifestation n'a pu être programmée hormis la mondée qui eut lieu le 8 février 2020. Cette manifestation s'est déroulée dans une ambiance très conviviale, musicale, et a réuni beaucoup de personnes autour de cette tradition.

Malgré tout, le 12 avril 2021 a eu lieu l'assemblée générale de l'association. Instance durant laquelle les bilans moral et financier ont été présentés et approuvés à l'unanimité et qui a permis également au bureau d'échanger avec les personnes présentes sur le devenir de comité des fêtes.

Pourquoi parler d'avenir ?

Parce que ça a été une réelle interrogation qui s'est imposée dans les échanges du fait que l'implication de bénévoles en général est de plus en plus difficile. A l'heure actuelle il est compliqué de se projeter dans de futures manifestations.

Malgré ce constat, le comité des fêtes reste une entité importante dans la vie de notre village et faire en sorte que ce dernier perdure semble être une évidence, c'est pourquoi les membres du bureau de l'association, déjà en place, ont décidé de représenter leurs candidatures.

Il est important de signaler que le comité des fêtes est une association qui reste ouverte à toutes personnes qui souhaitent s'impliquer dans la vie du village par le biais de manifestations citoyennes, conviviales et culturelles.

Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact avec Nadège CARTIER au : **06 01 39 90 08**



Nadège CARTIER



Thierry FEUGIER



Ludovic ALFOCEA



Sandrine MARCHAND



Pensée affectueuse
pour Lysiane

Cantine

Par les temps animés que nous traversons, voici quelques nouvelles de la cantine scolaire de St Sauveur :

Concernant la situation sanitaire, Françoise, notre cantinière, et l'équipe qui assure quotidiennement les services de la cantine maintiennent leurs efforts afin de respecter les recommandations gouvernementales en matière de restauration scolaire. Nous tenons une nouvelle fois à les remercier pour leurs efforts sans cesse renouvelés dans l'intérêt des enfants !

Concernant les repas, une nouvelle loi - la Loi Égalim - impose aux cantines de servir dans les repas, au moins 20% de produits labellisés BIOLOGIQUES. Cette alimentation est un peu plus chère à l'achat, or nous avons à cœur de NE PAS AUGMENTER LE PRIX DES REPAS ! C'est pourquoi les menus ont évolué.

La consommation de protéines d'origine animale, dont la viande, se veut plus équilibrée sur les menus de la semaine. Le repas végétarien hebdomadaire est bien sûr maintenu.

Durant cette période de mise en place, la composition des menus est élaborée au sein du bureau de l'association. Nous avons pris soin de mener une «enquête» auprès des élèves afin de connaître leurs souhaits. Et c'est sans surprise que le fameux steak-frites garde la plus haute marche du podium !!

Concernant l'approvisionnement, le premier confinement nous a montré l'importance des producteurs locaux, alors la cantine privilégie le choix de ses fournisseurs au plus près de Saint-Sauveur. La plus grande part des produits Bio est iséroise ! La volaille est Salverienne et nous continuons nos efforts en ce sens.

Le paiement des repas ainsi que le fonctionnement des inscriptions à la cantine vont être simplifiés ! Un logiciel commun avec la garderie est à l'étude pour la rentrée scolaire prochaine, le télépaiement aussi ! La mairie a pris en charge la totalité des frais inhérents à l'utilisation de ce nouveau logiciel.

Le bureau de l'association : Matthieu Delmas, Virginie Ferreira, Anne-Christine Barradas



Anim'École

Malgré une période sanitaire compliquée, Anim'École continue de soutenir les activités proposées aux enfants de l'école de Saint-Sauveur. Les 26 élèves de CM2 ont eu la joie de bénéficier de plusieurs sorties au centre équestre « LaCavalcade ».

Anim'École a acheté des colliers de fleurs pour la journée polynésienne qui a eu lieu mardi 15 juin 2021. Les enfants de maternelle ont été ravis d'être accueillis de façon traditionnelle en arrivant à l'école le matin.

Une calculatrice a été offerte aux élèves de CM2 qui partiront en 6^{ème} au collège à la rentrée prochaine. Cette remise a été effectuée jeudi 17 juin en même temps que les dictionnaires Français-Anglais offerts par la Mairie.

La kermesse habituellement proposée en fin d'année scolaire n'a pas lieu compte-tenu du protocole sanitaire à respecter.

Pour marquer cette fin d'année 2020-2021, les membres du bureau remettront, à tous les élèves, un gobelet rempli de bonbons.

Nos gobelets réutilisables aux couleurs d'Anim'École, ont été proposés à 2€ l'unité, lors d'une vente spéciale fin juin sous le kiosque de l'école.



Comice Agricole :

Suite aux dernières mesures gouvernementales, le bureau directeur du comice agricole, dans l'impossibilité d'organiser cette fête dans de bonnes conditions, a pris la décision de reporter la manifestation à l'année prochaine.

AS VERSAU

Journées portes ouvertes au mois de juin à Saint-Sauveur

Alors que la saison (quasiment blanche) du football amateur s'est terminée le 25 octobre 2020, pour les raisons que l'on connaît tous. Soucieux de ne pas délaissier l'envie débordante de ses joueurs de fouler les terrains, le club a repris les séances d'entraînements chaque semaine. Avec des règles sanitaires strictes mises en place par le gouvernement, un retour à la normale doit permettre à tous de reprendre le sport et de découvrir de nouvelles activités sportives.

C'est pourquoi, le club a décidé de mettre en place des journées portes ouvertes tous les mercredis après-midi dès le mois de juin au stade de Saint-Sauveur. Tous les jeunes, filles comme garçons de tout âge, qui désirent tenter l'expérience et découvrir les bases de ce sport sont les bienvenus. L'ensemble de ces séances sera encadré par nos éducateurs ainsi que du responsable technique du club. Ces activités seront aussi l'occasion de renforcer les effectifs de notre école de foot en vue de la saison prochaine.

Pour vous inscrire ou pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez nous contacter au **04 76 38 08 08**



Photo de groupe de l'équipe première, septembre 2020



Mini tournoi foot durant la première journée de stage, 19 avril 2021

STAGE DE FOOT PÂQUES

Du lundi 19 au mercredi 21 avril, le club a organisé 3 jours de stage pour 35 de ses jeunes licenciés. Sous un beau soleil, nos enfants, de 6 à 13 ans ont pu profiter de diverses activités sur les terrains de football du club à Saint-Vérand de 8h à 16h30.

De multiples jeux collectifs sur les terrains ainsi que plusieurs tournois de foot étaient au programme. L'objectif de ce stage était avant tout de permettre aux jeunes de reprendre du plaisir à jouer ensemble en ces



temps compliqués et de passer un bon moment sur les terrains. Nous tenons à remercier l'ensemble de nos éducateurs et dirigeants qui ont permis le bon déroulement de ce stage et d'avoir donné envie aux enfants de se perfectionner et de progresser dans ce sport que nous aimons tant.

L'ensemble du club remercie les jeunes qui sont venus nombreux et avec qui nous avons passé de très bons moments mêlant sérieux et fous rires.

F.N.A.C.A.

La F.N.A.C.A est une association patriotique indépendante de tout parti politique et religieux. Son but est d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie entre les anciens mobilisés et les veuves d'anciens combattants ; d'œuvrer pour la paix.

L'année 2021 commence bien mal pour notre association ou l'on déplore le décès de trois de nos amis : Pierre Chalancon, Marie-Claire Delmedico, puis dernièrement notre ami André Belle qui nous a quitté brutalement nous laissant dans une grande tristesse.

André est né à Saint-Sauveur le 14 mars 1940. Salvérien dans l'âme, il reprit l'exploitation agricole familiale qu'il dirigeait avec beaucoup de professionnalisme. Ancien combattant d'Algérie il adhérait à notre comité depuis sa création en 1969, puis élu au conseil d'administration en 1996 en qualité de responsable au journal « L'Ancien d'Algérie ». Il était porte-drapeau de l'U.M.A.C depuis 2015 et était très impliqué, dévoué et volontaire au sein de notre association. Adieu André, ton absence nous manque déjà !

A toutes ces familles dans la peine, nos amis de la F.N.A.C.A sont de tout cœur avec elles dans ces moments difficiles et nous avons également une pensée pour nos camarades dont l'état de santé ne leur permet pas de se déplacer.

Nous remercions sincèrement Madame le Maire, Marie-Jeanne Dabadie, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur pour le soutien qu'il témoigne à notre association.

Pierre Brun - Président

Club de l'AMITIÉ

Le club vous propose :

- Assemblée générale a eu lieu le mercredi 23 Juin à 14h à la salle des Associations.
- Une sortie a eu lieu le mercredi 7 juillet pour la journée, en CAMARGUE.

Pour tous renseignements et inscriptions, merci de contacter les personnes suivantes :

Madame Viviane Ginouvés au 09 83 08 21 09 ou

Monsieur Michel Dercourt au 04 76 36 84 63

- Les Mercredis 1^o et 15 Septembre reprise des jeux de société
- Tous les lundis, travaux manuels à partir du 6 Septembre.
- Le 20 Octobre, journée Pro Confort.

Tous les détails et éléments, pour les activités à venir, vous seront communiqués, le jour de l'assemblée générale.

2 Part'Age



Depuis la fermeture des salles communales, nous continuons en fonction de l'inspiration de chacune notre travail de création. Patricia Orepuk se prépare pour sa participation au chemin des peintres à l'automne 2021 vivantes et heureuses.

Certains de nos tableaux sont exposés en Mairie de Saint Sauveur, nous espérons que vous pourrez très prochainement les contempler.

Mettre de la couleur dans sa vie prend aujourd'hui tout son sens

A bientôt

Associations

Jeux détente et loisirs

Ces derniers mois seule la randonnée a pu continuer en suivant les recommandations sanitaires.

Nous avons hâte de retrouver l'ensemble de nos adhérents et reprendre les activités mises en sommeil :

- la gymnastique reprendra au mois de septembre à la salle polyvalente le lundi matin,
- l'initiation et le perfectionnement à l'informatique,
- l'atelier photo-montage,
- jeux de cartes et de société,
- jeux intergénérationnels,
- activités manuelles et artistiques.



Nous attendons les directives du gouvernement pour prévoir le voyage en car et la randonnée aux passerelles du Drac. Le repas de fin de saison a eu lieu début juillet.

Pour tout renseignement contacter :

- Françoise Renard au 06 86 77 06 94 ou
- Rose Buisson au 06 80 02 36 21

PA-ISS

Biblio - frigos



En vous promenant dans la commune, vous pourrez croiser ces 2 frigos, joliment décorés. Ils ont été fournis par Pa-iss et installés par nos employés municipaux.

A l'intérieur vous trouverez des livres, mis à disposition gratuitement, que vous pourrez emprunter. N'hésitez pas, vous aussi, à y glisser les livres que vous souhaitez faire partager.

AGENDA

- FORUM DES ASSOCIATIONS le 11 septembre
- REPAS DES AÎNÉS le 20 novembre
- MARCHÉ DE NOËL les 4 et 5 décembre
- RÉVEILLON le 31 décembre

Rencontre avec Mr et Mme LABORDE

C'est sous une pluie battante, que Mr et Mme Laborde nous ont reçu au château de Cumane. Sur la table de la salle à manger trônent deux grands ordinateurs et plusieurs livres de mathématiques.

Depuis le confinement cette pièce s'est transformée en bureau. Car malgré le fait que nos hôtes soient à la retraite, ils sont débordés.

Mme Laborde, ancienne élève de l'École Normale Supérieure, devient Professeur à l'Université de Grenoble, où elle enseigne les mathématiques et la didactique des mathématiques. Ses recherches portent sur les problèmes posés pour l'apprentissage des mathématiques et sa compréhension. Elle encadre aussi des étudiants en thèse.

Quant à Mr Laborde, il est chercheur au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et affine ses premières recherches dans le domaine de l'informatique théorique. Il parle 5 langues (français, anglais, espagnol, allemand, russe).



De leur rencontre, mathématicien-informaticien, naît en 1987 le logiciel CABRI (Cahier de Brouillon Informatique) qui obtient le trophée APPLE du meilleur logiciel éducatif. L'objectif est de proposer des exercices très interactifs aux élèves de l'école primaire au lycée.

En 1999, la loi Allègre leur offre la possibilité de créer une start-up. Reste à trouver des actionnaires. Texas Instruments, entreprise d'électronique américaine sera l'un d'eux.

Le premier logiciel de géométrie dynamique sur calculatrice graphique voit le jour en 1995.

Plus tard 1,2,3 Cabri destiné à l'Enseignement Primaire avant d'être adapté au collège et lycée, verra le jour en 2010. D'ailleurs ce logiciel a été offert par Mr et Mme Laborde à l'école de Saint-Sauveur.

2019 création de Smart Enseigno, reconnu et soutenu par le Ministère de l'Éducation Nationale consiste à proposer aux élèves de CP, CE1 et CE2 des activités variées et évolutives. Les activités sont dynamiques et permettent de travailler sur plusieurs compétences selon différents niveaux de difficulté.



A ce jour la société emploie une quinzaine de personnes, et c'est un des garçons du couple qui en reprend déjà toute une partie.

Le choix de venir habiter à Cumane est l'association du hasard et du coup de foudre pour la terrasse du château. En 1997 le couple s'installe à Saint-Sauveur et entreprend de restaurer cette grande demeure tout en collant le plus possible à son histoire. Toutes les toitures sont refaites par l'entreprise Largot avec des tuiles de couleur, en terre cuite, les mêmes qui ornent le château de la Sône. Et les façades ont été réhabilitées par les frères Caricato.

De plus Cumane a déjà abrité 2 détenteurs de la Légion d'Honneur ; à croire que les murs leur sont favorables vu que Mr Laborde est lui-même promu à ce mérite.

Monsieur Laborde a entrepris de restaurer le bassin du château. Un système de pompes va l'alimenter avec la collecte des eaux de pluie.

Il souhaite replanter des arbres qui ont disparu suite aux tempêtes de ces dernières années. Il envisage également de réhabiliter un chemin qui passe devant une ancienne pompe à eau qui alimentait autrefois le château avec l'eau de la Cumane.

Voilà, la pluie a laissé place au soleil. Nous prenons quelques photos du couple dans leur jardin et nous nous engageons vers la sortie.

Merci beaucoup à Mr et Mme Laborde pour votre accueil chaleureux.

Vidéos

Château de la Cumane :

QR Code



<https://www.youtube.com/watch?v=InqOMieEmTc>



St Sauveur vu du ciel :

QR Code



<https://www.youtube.com/watch?v=BHHtiBYOwZA>



Bienvenue à Maxence Sauze



Mécanicien depuis 6 ans, a ouvert son garage de mécanique automobile.

Situé au 73 rue Vaucanson, il est présent pour l'entretien et réparation de vos véhicules, dépannages...

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 8h à 12h.

Il est joignable au 04.76.36.20.20 ou par mail à garagedevaucanson38@hotmail.com.

Bienvenue à Matthieu

Installé récemment sur la commune, Matthieu s'occupe du ramonage de votre cheminée, d'installer votre poêle à granules et de faire la maintenance de votre système de chauffage à un très bon tarif.

Un ramonage par an c'est la garantie pour vous d'économies de chauffage et de sécurité pour votre foyer.»



Bienvenue Entreprise LALANDE

L'entreprise LALANDE Isolation, qui compte 5 salariés, vient d'acquérir une parcelle de terrain dans le lotissement économique de la nouvelle ZAE La Maladière à St Sauveur.

Pour des raisons de commodité et pour faire face à son développement, l'entreprise souhaite regrouper ses activités dans un nouveau bâtiment.

Bienvenue à Alexandre

La ferme du Saint Sauveur élève des cochons rustiques (Mangalitza, Gascon et Duroc) en plein air intégral et transforme sur place sa charcuterie. Des ventes directes sont organisées à la ferme. La plus grosse partie de la production est cuisinée par eux même à la Taverne du Béliet Rouge de Saint Antoine L'Abbaye.

Début mai son saucisson et sa saucisse sèche se sont vus sélectionnés par le seul concours de la meilleure charcuterie d'Auvergne Rhône-Alpes, à ce jour nous attendons les qualifications pour la grande finale qui se déroulera à Lyon.

Alexandre Matraire
Ferme du Saint Sauveur, 2132, Route de l'Ancienne Eglise
Facebook : Ferme du Saint Sauveur



La Commune de Saint Sauveur met à jour actuellement son Plan Communal de Sauvegarde.

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un plan local de gestion de crise qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire lui permettant d'organiser les secours sur sa commune.

Nous recensons, pour compléter notre « annuaire de crise et moyens disponibles », **des bénévoles sur la commune**, qui souhaitent faire partie de cette liste de personnes disponibles pour toute opération de secours, pouvant s'adapter à tout type d'événement (risques naturels, risques technologiques, risques ferroviaires, risques autoroutiers, risques aéronautiques, risques sanitaires,..).

Il n'est pas nécessaire d'avoir de connaissances ou de diplôme particuliers, toutefois si tel est le cas, nous vous demandons de nous l'indiquer (médecin, infirmière, pompier, secouriste, mais aussi électricien, ou ayant un permis particulier, parlant une langue étrangère, etc.).



APPEL A BENEVOLES

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la mairie met à jour ce dossier, et pour cela, elle a besoin de recenser les :

- Personnes ressources en cas de catastrophe naturelle

Nous avons besoin d'identifier des personnes pouvant être mobilisées pour assister les secours.

Personne pour la Réserve Communale de Sécurité Civile

ayant des compétences ou du matériel (équipements, langue parlée ...)

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :

- Téléphone:
- Compétences ou matériels :

- Personnes vulnérables

Nous avons besoin de connaître les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite,...). Si vous, un de vos proches ou un de vos voisins êtes concernés et souhaitez être identifiés, remplissez le formulaire correspondant ci-dessous.

Personne ayant une vulnérabilité particulière

qui demande une attention particulière (éloignement, difficulté, santé ...)

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :

- Téléphone:
- Type de vulnérabilité :

Déposez le document complété en mairie ou envoyez le par mail à :

mairie@stsauveur38.fr

Pour tout renseignement : 04 76 38 11 41

Si vous souhaitez faire partie de cette **liste de personnes susceptibles de pouvoir nous venir en aide en cas de sinistre grave sur la commune**, veuillez nous communiquer soit par retour du formulaire que vous trouverez ci-après, soit par mail ou par courrier en précisant :

- nom,
 - prénom,
 - adresse,
 - téléphone domicile,
 - téléphone portable,
- et éventuellement votre ou vos connaissances, ou encore si vous disposez d'un équipement particulier.

Nous recensons par ailleurs toutes les personnes ayant une vulnérabilité.

Si vous ou un de vos proches êtes concernés et souhaitez être identifiés, remplissez le formulaire joint ou contactez nous par mail ou voie postale, en précisant : nom, prénom, adresse et téléphone de la ou des personnes concernées.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE SAINT SAUVEUR

Le mercredi 12 mai se tenait le premier conseil municipal des jeunes de la commune de Saint-Sauveur, présidé par Madame le Maire Marie-Jeanne Dabadie, Philomène Bourgeois, adjointe en charge de la commission jeunesse ainsi que les élus du Conseil Municipal.

13 jeunes Salvériens âgés de 8 à 14 ans élus le 27 mars dernier pour un mandat de 2 ans, ont pris place au sein du conseil lors de cette première réunion.

Encore beaucoup d'inconnues mais déjà des idées quant aux projets à mener au sein de la commune.



Après s'être présentés, les nouveaux élus se sont vus remettre une écharpe tricolore, qu'ils pourront revêtir lors de différentes manifestations, ainsi qu'un petit nécessaire pour leurs futures réunions.

Pour terminer une présentation vidéo sur leurs différents droits et devoirs d'élus leur a été projetée.

Etat civil

NAISSANCES

- **ROUSSET Mateo** né le 13 janvier 2021
- **COTTANT Camille** né le 26 janvier 2021
- **MIOLA Lissandra** née le 02 avril 2021
- **DELAYE Maxence** né le 22 avril 2021
- **ALEXANDROWITSCH Jade** née le 30 avril 2021
- **TIVOLLIER Jules** né le 13 juin 2021

DÉCÈS

- **CHALANCON Pierre** le 7 février 2021
- **ANSTETT Marie-Claire** veuve DELMEDICO, le 10 février 2021
- **ROUSSET Marie** épouse CHABERT, le 3 mars 2021
- **BELLE André** le 11 avril 2021
- **LOPES MACEDO Jaime**, le 29 mai 2021

MARIAGES

- **DURAND Charlotte** et **DELAYE Jean-Baptiste** le 6 février
- **PENDILHAS Maeva De Assunção** et **REBATEL Kevin** le 21 mai
- **LHUISSIER Marie** et **BERMUDEZ CARRO Miguel** le 05 Juin
- **GIANNONE Katy** et **BERGOGNE Sébastien** le 26 Juin
- **CLAUDE Caroline** et **PANZICA Denis** le 3 juillet



Marie et Miguel



Katy et Sébastien

Responsable de la publication : Marie-Jeanne Dabadie, Maire de Saint Sauveur
Conception, réalisation, impression : Imprimerie Press'Vercors - 04 76 38 02 13
 Impression juillet 2021

Merci aux membres de la commission communication pour leur contribution :
 Michel Chaloin, Philomène Bourgeois, Alexandre Matraire, Françoise Renard,
 Jackie Chalancon, Sandrine Marchand, Didier Dezandre et Thierry Feugier.